

# 10 Revenus

## Présentation

En 2002, près de 56 % des **ménages fiscaux** de Midi-Pyrénées ont été imposés, soit 1,5 point de moins que la moyenne de province. La moitié des habitants de Midi-Pyrénées vivent dans un ménage dont le revenu par **unité de consommation** (uc) est inférieur à 14 594 €. Ce **revenu médian** est très proche de celui de l'ensemble de la France de province. Il varie selon les départements, allant de 16 377 € en Haute-Garonne à 13 078 € en Tarn-et-Garonne.

En Midi-Pyrénées, un habitant sur dix vit dans un ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 5 714 € ; à l'opposé, un habitant sur dix vit dans un ménage déclarant plus de 29 014 €. La dispersion des revenus, mesurée par le **rapport inter-déciles**, est la même que dans le reste de la France de province (5,1).

En 2001, le **revenu disponible brut** par habitant de Midi-Pyrénées s'élève à 14 956 € soit 4,1 % de plus qu'en 2000. Les salaires et traitements bruts constituent plus de la moitié de ce revenu et les prestations en espèces comptent pour un tiers, tandis que les impôts prélèvent 13 % de ce revenu. Pour l'ensemble de la France de province, la répartition est pratiquement la même.

## Sources

[1] [2] Insee - Direction générale des impôts.

## Définitions

**Ménage fiscal** : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement ; un foyer fiscal est l'ensemble des personnes inscrites sur la même déclaration de revenus. Sont exclus : les ménages de contribuables concernés par un mariage, décès ou séparation au cours de l'année ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ; les contribuables vivant en collectivité.

**Revenu fiscal déclaré par unité de consommation** : revenu déclaré par le ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (uc) qui le composent. Le premier adulte du ménage compte pour 1 uc, les autres personnes de 14 ans et plus comptent chacune pour 0,5 uc, les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 uc.

**Déciles** : le seuil des « bas revenus » correspond à la limite du 1<sup>er</sup> décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur. Le seuil des « hauts revenus » correspond à la limite du 9<sup>e</sup> décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc supérieur à cette valeur. Le **rapport inter-déciles** établit le rapport entre les seuils des « hauts et bas revenus ».

**Revenu fiscal médian par unité de consommation (uc)** : revenu tel que la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par uc inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par uc supérieur.

**Revenu disponible brut** : montant des revenus de l'année restant à la disposition des ménages, une fois payés impôts et cotisations sociales.

## Pour en savoir plus

« Une approche de la précarité, données 2003, zoom sur la précarité professionnelle ». Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 128, avril 2005.

« Regards sur... ». Insee Midi-Pyrénées, données départementales, n° 18, avril 2005.

« Revenus fiscaux des ménages en 2000-2001-2002 ». Insee, CDrom, juillet 2005.

« Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 ». Insee Première n° 947, février 2004.

# Revenus des ménages

## 1 - Revenus fiscaux des ménages par département en 2002

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France de province	France
<b>Ensemble des ménages fiscaux</b>											
Nombre total de ménages fiscaux	58 325	109 605	438 143	71 057	68 238	92 622	141 374	83 985	<b>1 063 349</b>	19 207 547	23 654 500
Part des ménages fiscaux imposés (%)	49,5	50,9	62,6	50,2	51,8	54,8	50,6	49,6	<b>55,9</b>	57,5	60,4
Nombre moyen d'unités de consommation par ménage fiscal	1,58	1,59	1,59	1,61	1,57	1,58	1,62	1,64	<b>1,60</b>	1,63	1,63
<b>Revenu fiscal déclaré par unité de consommation (uc)</b>											
Revenu médian (euros/uc)	13 417	13 443	16 377	13 423	13 653	14 240	13 581	13 078	<b>14 594</b>	14 569	15 105
1 <sup>er</sup> décile D1 (euros/uc)	4 917	5 876	6 046	5 745	5 707	5 989	5 458	4 922	<b>5 714</b>	5 636	5 641
9 <sup>e</sup> décile D9 (euros/uc)	25 846	25 887	32 117	26 470	26 964	26 760	26 556	25 721	<b>29 014</b>	28 489	30 807
Rapport inter-déciles (D9 / D1)	5,3	4,4	5,3	4,6	4,7	4,5	4,9	5,2	<b>5,1</b>	5,1	5,5
<b>Structure du revenu fiscal déclaré</b>											
Part des revenus d'activité (%)	65,0	66,6	75,9	66,5	63,4	66,7	66,8	68,7	<b>70,7</b>	71,9	73,5
Part des traitements et des salaires	57,15	54,45	68,97	54,76	53,38	58,08	57,99	59,08	<b>62,24</b>	64,1	66,3
Part des bénéfices	7,81	12,12	6,89	11,71	10,02	8,61	8,85	9,62	<b>8,49</b>	7,8	7,2
Part des retraites, pensions et rentes (%)	31,3	28,3	19,9	28,2	32,2	29,8	28,9	26,9	<b>24,9</b>	24,2	22,5
Part des autres revenus (%)	3,8	5,2	4,3	5,3	4,4	3,6	4,3	4,4	<b>4,3</b>	3,9	4,0

## 2 - Revenu disponible brut des ménages

	Année	Formation du revenu disponible brut des ménages								Total
		Revenu disponible brut par habitant	Revenu disponible brut total	Excédent brut et revenu mixte	Salaires et traitements bruts	Cotisations sociales des salariés et non salariés	Impôts	Prestations en espèces	Autres	
		en euros	en millions d'euros	en % (+)	en % (+)	en % (-)	en % (-)	en % (+)	en % (+)	
<b>Midi-Pyrénées</b>	1996	12 558	31 566,3	27,8	52,4	12,7	9,5	34,6	7,4	100,0
	1997	12 943	32 707,5	27,3	52,5	12,0	10,1	34,3	8,0	100,0
	1998	13 259	33 705,9	27,0	53,5	9,6	13,9	34,2	8,8	100,0
	1999	13 745	35 181,8	26,4	54,2	9,7	13,5	33,7	8,9	100,0
	2000	14 363	37 054,0	26,0	54,4	9,8	13,1	33,3	9,2	100,0
	2001	14 956	39 099,2	26,0	55,0	9,9	12,6	32,6	8,9	100,0
<b>France-métropole</b>	1996	13 326	773 235,1	25,1	58,2	13,3	10,4	32,3	8,1	100,0
	1997	13 673	795 869,0	24,6	58,2	12,7	11,0	32,2	8,7	100,0
	1998	14 093	823 016,3	24,6	58,3	9,8	14,5	32,0	9,4	100,0
	1999	14 500	850 030,8	24,2	59,0	9,9	14,8	31,8	9,7	100,0
	2000	15 110	889 935,9	24,2	59,5	10,0	14,9	31,2	10,0	100,0
	2001	15 721	932 598,8	24,0	59,8	10,0	14,5	30,9	9,8	100,0
<b>France de province</b>	1996	12 700	598 649,5	25,6	54,7	12,8	9,1	34,0	7,6	100,0
	1997	13 009	615 363,3	25,0	54,6	12,1	9,7	34,0	8,2	100,0
	1998	13 412	636 634,0	25,0	54,8	9,5	13,0	33,8	8,9	100,0
	1999	13 762	655 848,2	24,6	55,5	9,6	13,3	33,7	9,1	100,0
	2000	14 336	686 534,1	24,6	55,9	9,7	13,2	33,0	9,4	100,0
	2001	14 902	718 538,3	24,4	56,2	9,7	12,9	32,8	9,2	100,0
<b>France</b>	1996	13 209	787 587,0	25,2	58,2	13,2	10,3	32,1	8,0	100,0
	1997	13 553	810 871,0	24,7	58,2	12,6	10,9	32,1	8,5	100,0
	1998	13 976	839 217,0	24,7	58,3	9,6	14,4	31,8	9,2	100,0
	1999	14 373	866 666,0	24,3	59,0	9,8	14,7	31,7	9,5	100,0
	2000	14 973	907 284,0	24,2	59,5	9,8	14,7	31,0	9,8	100,0
	2001	15 583	951 261,0	24,0	59,8	9,9	14,3	30,8	9,6	100,0

# 10 Revenus

## Présentation

En 2003, le **revenu salarial annuel moyen** perçu par les personnes résidant en Midi-Pyrénées s'élève à 15 087 €. Il est proche de la moyenne de la province française (14 905 €). Les salaires perçus par les habitants des départements ruraux sont en moyenne inférieurs au résultat régional. Inversement, les salariés de la Haute-Garonne sont nettement plus favorisés, et particulièrement les hommes, qui avec un salaire moyen de 19 146 €, perçoivent une rémunération supérieure de 13 % à celle des hommes de l'ensemble France de province et de 5 % à la moyenne française. Cette spécificité est le fait de Toulouse et de sa périphérie. Le haut niveau du salaire observé en Haute-Garonne résulte de l'importance du volume des emplois qualifiés. Réparti par grandes catégories socioprofessionnelles, le revenu salarial annuel moyen perçu est, dans tous les départements de la région, presque toujours inférieur à celui de l'ensemble des régions françaises hors Ile-de-France.

Les salaires des secteurs de l'énergie, de l'industrie des biens d'équipement et des activités financières sont en moyenne les plus élevés. À l'opposé, les secteurs de services aux particuliers et des industries agricoles et alimentaires, caractérisés par de fortes proportions d'emplois féminins et d'emplois à temps partiel, sont les moins rémunérateurs.

## Sources

[1] [2] [3] Insee, déclarations annuelles de données sociales.

## Définitions

**Revenu salarial annuel moyen** : salaire moyen perçu, net de prélèvements à la source (cotisations sociales, contribution sociale généralisée et cotisation pour remboursement de la dette sociale). Il comprend les primes, avantages en nature et indemnités versés en complément de rémunération. Le salaire perçu prend en compte toutes les périodes successives de travail dans l'année ainsi que les activités complémentaires du salarié relevant de plusieurs employeurs. Non pondéré par le temps de travail, il est inférieur au salaire moyen d'un emploi à temps complet. Ce salaire moyen est mesuré au lieu de résidence du salarié, que l'employeur soit localisé en Midi-Pyrénées ou non.

**Médiane** : niveau de rémunération qui partage les salariés en deux effectifs égaux (50 % des salariés perçoivent plus que ce niveau et 50 % perçoivent moins).

**Premier quartile** : niveau de rémunération tel que 25 % des salariés gagnent au plus ce montant.

**Troisième quartile** : niveau de rémunération tel que 25 % des salariés gagnent plus que ce montant.

**Champ couvert** : ensemble des salariés résidant en Midi-Pyrénées à l'exclusion des salariés de l'agriculture, des agents de l'État, du personnel de maison et des apprentis.

**Avertissement** : une rupture de série est intervenue en 2002, et empêche la comparaison avec les années antérieures.

## Pour en savoir plus

« Des salariés apparemment mieux payés en Midi-Pyrénées ». Insee Midi-Pyrénées, 6 Pages n° 67, novembre 2003.

« Les salaires dans les entreprises en 2003 ». Insee Première n° 1007, mars 2005.

« Les salaires des agents de l'État en 2003 ». Insee Première n° 1041, septembre 2005.

# Salaires

## 1 - Revenu salarial annuel moyen par qualification en 2003

Unité : millier d'euros

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France de province	France
<b>Ensemble</b>	<b>13,6</b>	<b>13,6</b>	<b>16,6</b>	<b>13,5</b>	<b>13,3</b>	<b>13,8</b>	<b>14,0</b>	<b>13,7</b>	<b>15,1</b>	<b>14,9</b>	<b>16,1</b>
Cadres et chefs d'entreprises	28,4	28,9	32,8	29,0	29,9	30,1	31,4	29,9	<b>31,9</b>	32,7	35,5
Professions intermédiaires	17,8	17,9	18,5	17,4	18,0	18,3	18,1	18,3	<b>18,3</b>	18,5	18,8
Employés	10,8	10,7	11,1	11,1	10,3	10,8	10,8	11,0	<b>10,9</b>	11,2	11,4
Ouvriers qualifiés	13,2	13,3	13,5	12,5	12,8	13,3	13,1	13,1	<b>13,2</b>	14,0	14,2
Ouvriers non qualifiés	9,9	9,8	8,6	8,5	8,8	9,0	8,9	8,6	<b>8,9</b>	9,3	9,3
Apprentis, stagiaires, emplois aidés	6,0	5,8	7,7	6,4	5,5	5,6	5,7	5,9	<b>6,6</b>	5,6	5,6
<b>Hommes</b>	<b>15,0</b>	<b>15,2</b>	<b>19,1</b>	<b>14,9</b>	<b>15,0</b>	<b>15,4</b>	<b>15,7</b>	<b>15,4</b>	<b>17,2</b>	<b>16,9</b>	<b>18,2</b>
Cadres et chefs d'entreprises	30,5	30,7	35,8	31,3	32,3	32,5	33,7	31,9	<b>34,6</b>	35,7	38,8
Professions intermédiaires	19,3	19,4	20,2	19,0	19,5	19,8	19,9	20,3	<b>19,9</b>	20,3	20,5
Employés	11,4	12,2	12,0	12,1	11,6	11,4	12,5	12,3	<b>12,0</b>	12,3	12,4
Ouvriers qualifiés	13,6	13,6	13,7	12,7	13,0	13,7	13,4	13,4	<b>13,5</b>	14,3	14,5
Ouvriers non qualifiés	10,5	10,5	9,3	9,2	9,2	9,7	9,4	9,1	<b>9,5</b>	10,0	10,1
Apprentis, stagiaires, emplois aidés	5,7	5,6	9,4	6,9	5,4	5,4	5,5	5,7	<b>7,3</b>	5,6	5,6
<b>Femmes</b>	<b>11,9</b>	<b>11,7</b>	<b>13,5</b>	<b>12,0</b>	<b>11,6</b>	<b>12,0</b>	<b>11,9</b>	<b>11,8</b>	<b>12,6</b>	<b>12,5</b>	<b>13,5</b>
Cadres et chefs d'entreprises	22,9	24,2	25,7	23,5	24,2	24,4	25,4	24,9	<b>25,3</b>	25,5	28,4
Professions intermédiaires	16,1	16,3	16,5	15,9	16,6	16,6	16,2	16,0	<b>16,4</b>	16,5	17,0
Employés	10,6	10,2	10,7	10,8	9,9	10,6	10,3	10,6	<b>10,5</b>	10,7	11,0
Ouvriers qualifiés	10,3	11,0	11,5	10,3	10,9	10,4	10,3	10,5	<b>10,9</b>	11,4	11,6
Ouvriers non qualifiés	8,7	8,4	7,2	7,5	8,0	7,5	7,9	7,7	<b>7,7</b>	8,1	8,1
Apprentis, stagiaires, emplois aidés	6,2	5,9	5,7	6,0	5,5	5,7	6,0	6,1	<b>5,8</b>	5,7	5,6

## 2 - Revenu salarial annuel moyen par qualification en 2003 - indicateurs de dispersion

Unité : millier d'euros

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
<b>Ensemble Midi-Pyrénées</b>	<b>7,5</b>	<b>13,3</b>	<b>19,0</b>	<b>9,0</b>	<b>14,7</b>	<b>21,0</b>	<b>6,4</b>	<b>11,8</b>	<b>16,8</b>
Cadres	20,9	29,2	39,4	23,2	31,4	42,2	16,2	24,5	31,9
Professions intermédiaires	12,8	18,2	23,3	14,6	19,6	24,7	11,0	16,7	21,5
Employés	6,1	11,2	14,9	6,4	12,6	16,3	6,0	10,7	14,4
Ouvriers qualifiés	9,6	13,6	16,5	10,0	13,8	16,7	6,8	11,4	14,2
Ouvriers non qualifiés	3,8	8,8	12,8	4,1	9,9	13,4	3,4	7,2	11,3

## 3 - Revenu salarial par activité économique en 2003

Unité : millier d'euros

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées
<b>Ensemble</b>	<b>13,6</b>	<b>13,6</b>	<b>16,6</b>	<b>13,5</b>	<b>13,3</b>	<b>13,8</b>	<b>14,0</b>	<b>13,7</b>	<b>15,1</b>
Industries agricoles et alimentaires	10,7	13,3	13,0	12,4	13,3	11,6	12,4	13,0	12,7
Industries des biens de consommation	13,6	14,4	19,1	15,7	15,9	15,7	16,7	14,4	<b>17,0</b>
Industrie automobile	14,6	19,3	17,7	13,6	14,0	16,7	13,4	15,6	<b>18,0</b>
Industries des biens d'équipement	15,9	15,8	25,8	19,0	18,8	20,0	17,5	17,1	<b>23,0</b>
Industries des biens intermédiaires	17,5	15,0	20,4	14,8	15,2	16,9	15,8	15,8	<b>17,6</b>
Énergie	19,4	21,7	23,6	20,0	19,3	22,6	22,1	26,0	<b>22,7</b>
Construction	12,8	12,9	14,6	12,7	12,1	13,4	13,3	13,3	<b>13,7</b>
Commerce	11,4	12,4	13,9	13,0	12,1	12,1	12,6	12,5	<b>13,1</b>
Transports	15,2	16,0	19,9	14,7	18,7	16,4	18,5	16,3	<b>18,3</b>
Activités financières	20,4	19,9	22,1	20,4	20,1	20,2	20,5	20,5	<b>21,1</b>
Activités immobilières	12,7	13,0	15,2	12,8	12,4	12,3	14,6	13,2	<b>14,4</b>
Services aux entreprises	12,1	12,4	17,8	12,7	12,1	12,0	13,5	12,6	<b>15,7</b>
Services aux particuliers	8,1	8,0	9,9	9,3	8,5	9,8	8,7	8,3	<b>9,3</b>
Éducation, santé, action sociale	15,3	14,1	15,0	14,4	14,0	15,1	13,4	14,1	<b>14,5</b>
Administration	12,7	14,3	14,9	13,2	13,0	13,3	14,0	13,4	<b>14,1</b>

# 10 Revenus

## Présentation

Versées à plus de 168 800 ménages en 2003, les **allocations familiales** viennent en tête des prestations sociales perçues dans la région. Elles devancent l'allocation de rentrée scolaire touchée par 118 200 ménages. Entre 2003 et 2002, le nombre de bénéficiaires de l'**allocation de garde d'enfant à domicile**, de l'allocation pour jeune enfant et de l'allocation de rentrée scolaire diminue sensiblement. En revanche, l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée augmente à un rythme assez soutenu.

Plus représentatives des difficultés sociales, les **allocations de parent isolé** ou de **soutien familial** progressent également. Le **revenu minimum d'insertion**, très lié à l'évolution du chômage de longue durée, est perçu par 48 200 personnes dans la région en 2003, contre 46 800 en 2002. Le nombre de bénéficiaires des départements du Lot et du Tarn progresse en 2003 plus vite que la moyenne régionale (3,0 %) et que la moyenne nationale (5,0 %). La **couverture maladie universelle** de base créée au 1<sup>er</sup> janvier 2000 permet à près de 52 400 personnes qui ne sont pas déjà couvertes par un régime obligatoire d'assurance maladie de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de leurs dépenses de santé. La **CMU** complémentaire, donnant droit à une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, est attribuée en 2003 à 178 700 personnes, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2002. L'aide forfaitaire en faveur du maintien à domicile des adultes handicapés est désormais versée à 24 % des 40 500 ménages percevant l'**allocation pour les adultes handicapés**. Par ailleurs, parmi les bénéficiaires d'une **aide au logement**, 34 % perçoivent l'aide personnalisée et 46 % l'allocation « sociale ».

En 2004, environ 430 900 personnes, soit près de 67 % des personnes arrivées à l'âge légal de la retraite, perçoivent une pension du régime général de la Sécurité sociale.

## Sources

- [1] Caisse nationale d'allocations familiales - mutualité sociale agricole, prestations familiales.
- [2] Caisse nationale d'assurance vieillesse.

## Définitions

**Allocations familiales** : versées aux familles d'au moins deux enfants, elles peuvent être majorées sous certaines conditions selon le nombre d'enfants et leur âge.

**Allocation de garde d'enfant à domicile** : elle prend en charge 50 % ou 75 % des cotisations sociales des employés de maison, lorsque l'enfant a moins de trois ans.

**Allocation de parent isolé ou de soutien familial** : versées sous certaines conditions à toute personne placée en situation d'assurer seule la charge d'au moins un enfant.

**Revenu Minimum d'Insertion (RMI)** : il garantit un revenu minimum à toute personne âgée de plus vingt-cinq ans (ou moins si elle a un enfant à charge). Il lui permet en outre d'accéder aux droits sociaux et organise son insertion sociale et professionnelle.

**Allocation pour les adultes handicapés (AAH)** : elle assure un revenu minimum aux personnes de 20 à 60 ans présentant un taux d'incapacité supérieur à 80 %, ou bien un taux d'incapacité permanente au moins égal à 50 % et une impossibilité de se procurer un emploi. L'aide forfaitaire favorise la vie autonome à domicile des personnes concernées.

**Aide au logement** : elle est versée sous condition de ressources à certains locataires ou accédants à la propriété (aide personnalisée), à certaines familles même sans enfant (allocation familiale) et aux personnes disposant de faibles revenus (allocation sociale).

**Couverture maladie universelle (CMU)** : entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CMU de base garantit à toute personne résidant en France l'affiliation au régime général de l'assurance maladie, en l'absence de droits ouverts à un autre titre (professionnel, allocataire ou ayant droit). Au dessus d'un seuil de revenus, le bénéficiaire paie une cotisation. La CMU complémentaire offre aux personnes les plus démunies, sous conditions de ressources, une protection complémentaire gratuite et la dispense d'avance de frais, et se substitue à l'aide médicale départementale.

## Pour en savoir plus

« Une approche de la précarité : données 2003. Zoom sur la précarité professionnelle ». Assedic Midi-Pyrénées, CAF, CRAM, DRASS, MSA, Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 128, mai 2005.  
« Les bénéficiaires de la CMU au 31 décembre 2003 ». Ministère de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale, DREES, Etudes et Résultats n° 381, mars 2005.

# Prestations sociales - retraites

## 1 - Bénéficiaires\* des prestations sociales en 2003

Unité : millier de bénéficiaires (familles ou personnes)

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hauts-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées 2003	Évolution 2003/2002 (en %)	France
<b>Prestations familiales</b>											
Allocations familiales	8,3	16,6	73,2	10,4	9,6	13,0	23,1	14,6	168,8	1,7	4 184,0
Allocation de rentrée scolaire	7,2	11,3	45,0	7,7	7,4	10,1	17,7	11,8	118,2	-1,2	2 785,8
Allocation pour jeune enfant	2,7	4,5	21,9	3,0	2,8	4,1	6,7	4,7	50,4	-2,1	1 240,4
Complément familial	1,7	2,7	10,9	1,6	1,5	2,0	4,1	2,8	27,3	0,4	833,3
Allocation parentale d'éducation	1,0	2,4	9,1	1,3	1,2	1,7	2,9	2,0	21,6	0,0	527,5
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	1,0	3,0	8,9	2,3	1,7	2,0	2,2	2,0	23,1	4,1	627,1
Allocation de garde d'enfant à domicile	0,1	0,2	1,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	2,1	-4,5	51,5
<b>Monoparentalité</b>											
Allocation de soutien familial	1,4	1,4	8,0	1,2	1,1	2,0	3,0	2,1	20,2	2,5	447,7
Allocation de parent isolé	0,4	0,3	3,0	0,3	0,3	0,5	0,9	0,7	6,4	1,6	170,0
<b>Précarité</b>											
Allocation supplémentaire vieillesse	2,9	6,2	11,1	4,6	3,2	3,7	5,3	3,9	40,9	-10,5	529,2
Revenu minimum d'insertion (RMI)	3,5	2,2	24,8	1,9	2,3	3,5	6,1	3,9	48,2	3,0	998,7
Couverture maladie universelle de base (CMU)	4,3	1,9	27,2	2,0	2,4	4,2	5,6	4,8	52,4	8,3	1 266,2
Couverture maladie universelle complémentaire	13,4	10,4	81,4	8,3	8,8	13,2	25,4	17,8	178,7	3,1	4 029,1
<b>Invalité</b>											
Allocation pour adultes handicapés (AAH)	2,4	4,8	11,8	3,3	3,2	5,0	5,9	4,1	40,5	0,0	741,0
Complément d'AAH	0,8	1,1	1,1	2,2	1,3	1,4	1,0	1,0	9,9	43,5	148,9
Allocation d'éducation spéciale	0,2	0,4	1,8	0,2	0,2	0,3	0,6	0,4	4,1	5,1	114,3
<b>Aide au logement</b>											
Allocation logement "sociale"	5,6	9,8	75,9	6,5	5,9	9,6	14,4	8,0	135,7	0,6	2 164,4
Aide personnalisée au logement	4,4	9,1	46,6	4,7	5,4	9,5	13,5	7,3	100,5	-3,3	2 637,1
Allocation logement "familiale"	4,1	4,9	21,5	3,3	3,1	4,2	8,5	6,1	55,7	-0,5	1 117,2

\*Les familles ou les ménages relevant de régimes spéciaux (SNCF, EDF-GDF, RATP, CEA, Banque de France, Poste, Télécommunication, Mines, etc.) ne sont pas inclus.

## 2 - Évolution du nombre de retraités affiliés au régime général

Unité : millier

	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hauts-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France
2001	25,6	46,1	140,0	27,1	28,8	41,1	62,6	32,4	403,7	8 996,5
2002	25,9	47,2	142,7	27,8	29,5	41,7	63,6	33,1	411,5	9 124,6
2003	26,2	48,0	145,4	28,5	30,0	42,2	64,6	33,8	418,7	9 244,0
2004	26,8	49,4	149,9	29,5	30,8	43,3	66,3	34,9	430,9	9 540,7

# 10 Revenus

## Présentation

Depuis les lois de décentralisation, une grande partie des dépenses d'**aide sociale** est à la charge des Conseils Généraux des départements. Les sommes correspondantes atteignent environ 622 millions d'euros en 2002 pour Midi-Pyrénées. L'**aide sociale à l'enfance** représente 28 % de ce total et l'**aide aux personnes âgées** 27 %. Cette dernière forme d'intervention constitue le premier poste de dépenses pour les budgets sociaux de cinq départements de la région : Ariège, Aveyron, Gers, Lot et Hautes-Pyrénées. Les départements y consacrent en moyenne environ 64 € par an et par habitant, avec d'assez fortes disparités entre la Haute-Garonne (45 €) et l'Ariège (103 €). Les dépenses liées à l'hébergement des personnes handicapées demeurent importantes dans le Lot et le Tarn. L'allocation compensatrice, qui est à plus de 80 % destinée à des bénéficiaires de 60 ans et plus dont le handicap est principalement dû à l'âge, s'est beaucoup développée depuis la décentralisation, particulièrement hors de la Haute-Garonne.

En Midi-Pyrénées, près de 145 400 personnes reçoivent au moins l'un des cinq principaux minima sociaux : revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation d'adulte handicapé, allocation supplémentaire, allocation de solidarité spécifique. Le RMI est la principale prestation versée (33 % des allocataires) suivie de l'AAH (28 %), de l'AS (24 %) puis de l'ASS (11 %). Les populations bénéficiaires des cinq minima se concentrent davantage dans les pôles urbains et les zones rurales qu'à la périphérie des grandes agglomérations.

## Sources

[1] [2] Ministère de l'emploi et de la solidarité, DREES, enquête sociale.

## Définitions

**Aide sociale** : aide destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins engendrés par le handicap, l'âge, la maladie, les difficultés sociales ou économiques. Elle est attribuée lorsque les autres formes de solidarité (protection sociale ou solidarité familiale) sont insuffisantes ou inexistantes. Les conditions d'attribution sont fixées par la loi (Code de la Famille et de l'Aide Sociale 1996). Depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation au 1<sup>er</sup> Janvier 1984, le département est la collectivité publique de droit commun en matière d'aide sociale. L'État garde une compétence d'exception pour certaines prestations bien définies. L'aide sociale à la charge des communes n'est pas incluse dans les dépenses répertoriées ici.

**Aide sociale à l'enfance** : interventions à destination des familles ou des enfants.

**Aide sociale aux personnes handicapées, aux personnes âgées** : pour l'essentiel, dépenses d'hébergement ainsi qu'aide à domicile.

**Dépenses brutes, dépenses nettes** : les dépenses relevant de la compétence des départements correspondent aux sommes brutes versées lors de la prise en charge, diminuées des éventuelles récupérations obtenues ultérieurement.

Les dépenses de l'État sont brutes car l'État ne pratique pas de récupération au titre de l'aide sociale.

## Pour en savoir plus

« *Dépenses d'aide sociale des départements en 2003* ». Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, DREES, collection statistiques n° 81, avril 2005.

« *France, Portrait social* ». Insee, Division des études sociales, édition 2005-2006, novembre 2005.

« *Les revenus sociaux en 2002* ». DREES, Dossiers Solidarité et Santé n° 4, octobre-décembre 2003.

« *Données sociales, La société française* ». Insee, Références, novembre 2002.



# Aide sociale

## 1 - Dépenses nettes d'aide sociale versées par les Conseils généraux en 2002

Unité : million d'euros

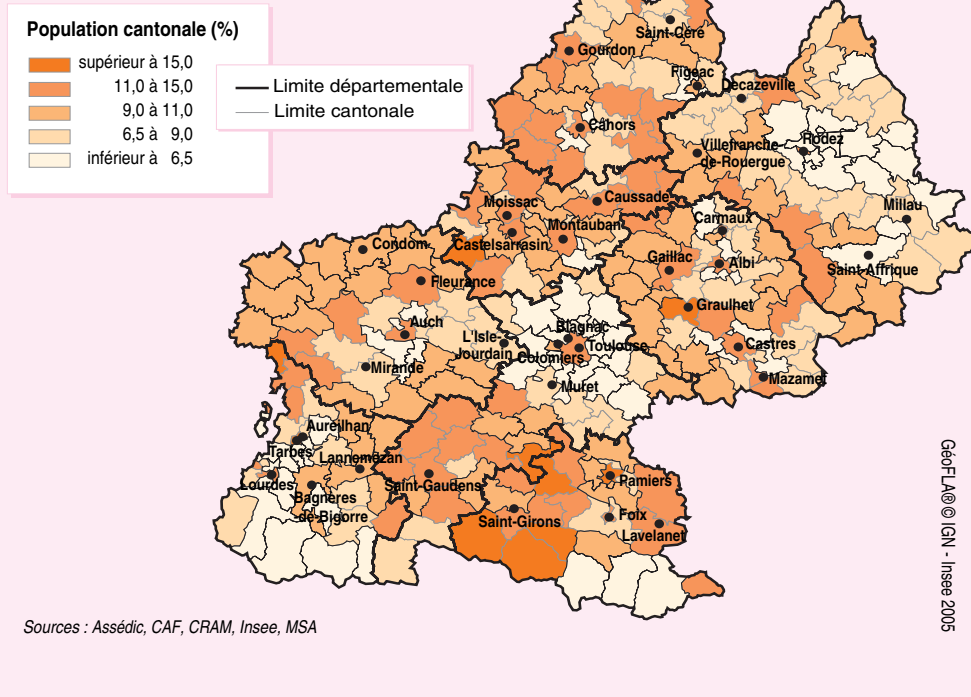
	Ariège	Aveyron	Haute-Garonne	Gers	Lot	Hautes-Pyrénées	Tarn	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	France
Aide sociale à l'enfance <sup>(1)</sup>	9,1	17,0	77,6	8,0	11,9	14,8	22,9	14,5	175,8	4 628,2
Aide aux personnes âgées	14,4	26,6	49,3	16,0	13,1	18,0	19,1	13,6	170,1	3 052,9
Aide aux personnes handicapées	7,8	14,5	59,8	12,2	12,3	12,7	30,5	14,9	164,7	2 953,1
Divers <sup>(2)</sup>	3,3	9,2	57,2	3,2	7,1	4,3	17,2	10,0	111,5	2 252,4
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>34,6</b>	<b>67,3</b>	<b>243,9</b>	<b>39,4</b>	<b>44,4</b>	<b>49,8</b>	<b>89,7</b>	<b>53,0</b>	<b>622,1</b>	<b>12 886,6</b>

(1) Dépenses directes et indirectes sauf pour l'Ariège où les dépenses de personnel ne sont pas comprises.

(2) Charges d'insertion des bénéficiaires du RMI, service départemental d'action sociale, frais communs.

## 2 - Part de la population couverte par les cinq minima sociaux au 31.12.2003

Midi-Pyrénées : 9,4 %



10  
4